CONDITIONS. [illegible]

[illegible] payable d'avance [illegible] destinée pour la campagne [illegible] semaines, [illegible] que l'abonné voudra [illegible] à un domicile à la Nouvelle-Orléans [illegible] discontinué avant que les comptes arriérés ne soient payés. [illegible] avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

ANNONCES.—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artistes et personnes tenant magasins de détail, $60; banques, Compagnies d'Assurances et autres nations publiques, $80; les agens pour navires, diligences et bateaux à vapeur, ou les marchands de commission, $60.

Les ANNONCES des mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes de meubles, biens meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfice &c. &c. ont payer au taux des annonces ordinaires.

Les ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

Les ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double prix des annonces ordinaires et d'avance.

Les DÉPÊCHES de 25 pour cent sera faite aux encans, aux shérifs, aux Rég. des Testamens, et Marshals, sur les annonces de ventes d'immeubles et de divorce contenues aux annonces de ventes [illegible]

Les ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire [illegible] dans l'année, telles que ventes [illegible] par autorité de justice, ventes de propriétés, ventes, esclaves marrons, animaux, [illegible] &c. &c. seront portés en compte séparé et aux prix ordinaires énoncés.

Les ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et seront payées en conséquence de cette disposition.

Aucune ANNONCE de tarifs sera publiée, à moins le prix de l'insertion n'en ait été payé d'avance [illegible]

Les THEATRES et autres endroits ouverts pour les amusements du public, faisant insérer chaque jour des annonces, pendant la saison des plaisirs [illegible] $150.

Les ANNONCES de candidature à des emplois publics [illegible] d'une nature politique, paie[illegible] ordinaire.

Avis de Banques et de Comp.

BANQUE DES AMELIORATIONS.
Nouvelle-Orléans, 11 Mai 1838.

RESOLU [illegible] que ceux [illegible] pour [illegible] après [illegible] un billet [illegible] Juillet prochain.
Par ordre de la Direction
J. H. RABOTEAU, Caissier.

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, 11 avril 1838.

DANS sa dernière séance, la direction a [illegible] billets qui ont [illegible]
J. B. PERRAULT,
Caissier.

AVIS.—[illegible] de souscription [illegible] Compagnie de la Bourse [illegible] au bureau de la Compagnie de [illegible] Pontchartrain, rue de la Levée, [illegible] Quartier [illegible] depuis 9 heures du matin [illegible] à deux [illegible] après midi, et resteront ouverts tous les jours, les dimanches exceptés, jusqu'au 24 du courant [illegible] Les conditions de souscription sont comme suit, savoir: [illegible] que au moins [illegible] la somme de cent piastres [illegible] jugera à propos de [illegible]

[illegible] THO J SPEARE
[illegible]

Compagnie de [illegible] Banque d'Atchafalaya, [illegible] 1838.

UNE [illegible] de la direction de cette institution, tenue le 17 du courant, M. Charles Har[illegible] a été unanimement élu caissier, en remplacement de Robert G. Dixon, qui a résigné.
SIMON O'GALLAGAN,
av—1m premier commis.

BANQUE DES AMELIORATIONS.

LES actionnaires de cette institution sont priés de [illegible] règle par les [illegible], le capital de leurs actions [illegible] vingt piastres par action [illegible] payable le 15 mai prochain au bureau de la banque.
Par ordre de la Direction
avril J. H. RABOTEAU, Caissier.

A Banque des Citoyens tire sur Paris.
9 avril J. B. PERRAULT—Caissier

Bateaux-à-Vapeur
A VENDRE OU A FRETER
S'adresser à
GEORGE WHITMAN,
A l'Hôtel de la Bourse.

WELMAN & JENKINS,
Encanteurs et Courtiers,
Marché [illegible] rue Royale. 20 nov—6m

AVIS.—La société qui existait sous la raison de Bronsema et Swasey, au No. 16, rue de Chartres, comme relieurs et libraires, est dissoute à dater d'aujourd'hui, par consentement mutuel.
Nouvelle-Orléans, le 24 mars 1838.
A. BRONSEMA,
H. R. SWASEY.

THOMAS HOWSON, ayant acheté l'intérêt de H. B. Swasey, dans l'établissement ci-dessus, et les soussignés ayant fait de grands améliorations, [illegible] ils espèrent par [illegible] recevoir une part [illegible] patronage. [illegible] exécutés [illegible] dans toutes ses branches, [illegible]
A. BRONSEMA,
mars THOMAS HOWSON.

DISSOLUTION DE SOCIETE.

LA société existant ci-devant sous la raison de Scates & Baggett, a été dissoute par un [illegible] mars. A. W. Scates est seul autorisé à recevoir et régler les comptes, et d'employer le nom de la société à l'effet de liquider.
A. W. SCATES,
av—30 BENEDICT BAGGETT.

LIVRES A VENDRE.

ON désire vendre avec des conditions raisonnables, une collection de bons livres composée des œuvres de Voltaire, Chateaubriand, Mirabeau, Raynal, Florian et d'autres ouvrages précieux.
H. HANKEL, Libraire,
23, rue des Champs Elysées.

AGENCE A LA VILLE DE WASHINGTON

Francis A. Dickins, [illegible] de Washington, [illegible] s'occuper des [illegible] les départemens de la [illegible] exercer [illegible] l'agence de toutes les réclamations devant le Congrès et les trois branches du Gouvernement, [illegible] les communautés des Etats [illegible] L'occupera de toutes réclamations de prescription à procurer des patentes pour les terres publiques des réclamans [illegible] par [illegible] au service des Etats [illegible] aux pensionnaires [illegible] de la Marine, [illegible] pendant la Révolution, [illegible] Etats Unis [illegible] avec le Gouvernement, [illegible] qu'il [illegible] Congrès [illegible]

M. DICKINS est connu par la majorité de ceux ont fait partie du Congrès, pendant les dernières années, ou qui ont occupé des emplois publics à Washington.

Toutes les lettres qui lui seront adressées devront être affranchies.

Références à M. JOHN SLIDELL, à la Nelle-Orléans 12 fev—1m

A LOUER—L'hôtel de White Hall, à l'Est Pascagoula. Cette grande propriété bien connue, ses dépendances et ameublements complets sont offerts à loyer. On fera, [illegible] un nouveau wharf permanent, ainsi d'autres améliorations, et avant ce tems les bateaux [illegible] au wharf de la compagnie. Une ligne de [illegible] pour voitures vient d'être établie, et après le 1er mai, une ligne de bateaux sera mise pour transporter trois fois par semaine la malle et les passagers via la Mobile, ce qui procurera aux [illegible] l'avantage de recevoir tous les jours des journaux de la Nouvelle-Orléans ou de la Mobile. Les personnes qui désireraient louer cet établissement [illegible] en s'adressant en tout tems à Charles Roach, sur les lieux. Pour plus amples informations s'adresser à
C. J. M. REA,
à Pascagoula,
ou à W. DE FORREST HOLLY,
av—30 à la Mobile

SANGSUES.
50,000 SANGSUES DE TOUTES GROSSEURS.

Reçu par les derniers arrivages, des sangsues de Cremier ho [illegible], à 25 cents pièce, au coin rue Quartier, no. 26 entre Condé et Levée.

AVIS AUX IMPRIMEURS, ET AUX PUBLICISTES.

NOUS avons ce jour, nommé Messrs. Lawrence et Hill nos seuls agents à la Nouvelle-Orléans pour la vente de nos presses à imprimer, et matériaux d'imprimerie, qui auront toujours en main, un assortiment général de tous les articles qui sont fréquemment demandés par les imprimeurs.
R. HOE & Co,
A New York.

Messrs. Lawrence et Hill ont été aussi nommés les seuls agents de Mrs. Connor & Cooke, de New York, pour la vente des caractères etc., et ils seront [illegible] un grand assortiment. Les imprimeurs des Etats du Sud, ainsi que ceux du Texas, trouveront qu'il est de leur avantage, de s'adresser à Mrs. L. & H. avant que d'acheter ailleurs, attendu qu'ils ont l'intention de vendre aux prix de New York. Toutes les commandes [illegible] au bureau du New Orleans Observer [illegible] 8 fev—3m

DOUBLONS ESPAGNOLS.—On demande des doublons espagnols. WOOD & SIMMONS,
12 mai 22, rue Poydras.

CORDE ET TOILE D'EMBALLAGE—117 pièces toile d'emballage du Kentucky, 30 rouleaux corde, en débarquement et à vendre par
14 mai R. GRONING & Co.

EN débarquement du navire TALMA, et à vendre par les soussignés.
2 caisses de conserves alimentaires assorties,
1500 caisses de vin rouge,
141 demi-barriques vin de Barsac,
50 do do Sauterne,
13 barriques vin rouge de diverses qualités,
50 paniers bouteilles vides.
4000 sangsues,
1 caisse contenant mouchoirs de batiste et foulards.
H. PALOC & DUFOUR,
2 mai rue de Chartres.

TRAITES à vue sur Philadelphie, à vendre par
4 mai—3 N. B. LEBRETON.

[illegible] G. DORSEY,
15 mai [illegible] Levée.

WHISKEY—[illegible] barils [illegible] à vendre par
G. DORSEY,
15 mai 44, Nelle Levée.

PORC PRIME—[illegible] à vendre par G. DORSEY,
15 mai 44, Nelle Levée.

FARINE—[illegible] en débarquement et à vendre par BOGERT & HAWTHORN,
15 mai 63, rue Gravier.

TOILE et Corde d'emballage—[illegible] pièces toile d'emballage, 100 rouleaux corde en débarquement du steamboat [illegible] et à vendre par LAYET & AMELUNG,
15 mai 27, rue de Commerce.

GRAISSE—[illegible] barils en débarquement du [illegible] Commerce [illegible] à vendre par LAYET & AMELUNG,
15 mai 27, rue de Commerce.

FARINE—[illegible] en débarquement du steamer [illegible]
LAYET & AMELUNG,
14 mai 27, rue de Commerce.

45 [illegible] en débarquement du navire [illegible]
[illegible] DOMERGUE.

MAIS—[illegible] sacs [illegible] et à vendre par
HEFFORD & SORGENFREY,
15 mai 34 rue du Commerce.

JAMBONS Enveloppés—[illegible] jambons, article de première qualité à vendre par
HEFFORD & SORGENFREY.
15 mai 34 rue du Commerce.

FARINE Fine—400 barils farine fine, en débarquement, et à vendre par
GODFREY, LAWRIE & SMALL,
15 mai 20 rue du Camp.

FARINE—500 barils en débarquement du steamer Gen. Wayne et à vendre par
G. DORSEY,
44, Nelle Levée.

JAMBON PLATS COTES—70 boucauts de Cincinnati à vendre par G. DORSEY,
15 mai 44, Nelle Levée.

FARINE—72 barils, en débarquement du steamer Conqueror et à vendre par
G. DORSEY,
15 mai 44. Nelle Levée.

BEURRE—40 barillets beurre de l'Ouest, en magasin et à vendre par
HEFFORD & SORGENFREY,
15 mai 34, rue du Commerce.

GRAISSE—50 tierçons graisse en magasin et à vendre par
HEFFORD & SORGENFREY,
15 mai 34, rue du Commerce.

A VENDRE en débarquement du navire Vaillant de Bordeaux,
45 barils vin blanc 1ère qualité,
Et pour clore une facture,
16 1,2 pipes de Dupuy,
5 barils vieille eau de vie de Champagne de [illegible]
14 mai R. J. LEFEBVRE,
15 mai 10, rue Toulouse.

VINS ET LIQUEURS—47 caisses madère des Indes Occidentales, de 1 à 2 douzaines chaque; [illegible] de qualité supérieure; 38 demi-caisses cigares de la Havane, en magasin et à vendre par
P. H. GALLWEY,
14 mai No. 31, rue de la Commune.

VIN ROUGE—400 caisses vin rouge en débarquement du navire Vaillant, de Bordeaux. Egalement des vins de qualités les plus supérieures, provenant des meilleures vignobles de France, à vendre par H. & W. ANDERSON, 14 mai

TOILE D'EMBALLAGE—700 pièces toile d'emballage de Dundee, 44 pouces de large, à vendre par H. & W. ANDERSON 14 mai

VIN DE PORTO—En pipes, demi-pipes et quarts pipes, d'importations directes, et de qualité supérieure, à vendre par
14 mai H. & W. ANDERSON

FICELLE A EMBALLER ET POUR SEINE—20 balles ficelle de bonne qualité à vendre pour clore une consignation par H. & W. ANDERSON,
14 mai No. 84, rue Tchoupitoulas.

WHISKEY ORDINAIRE—276 barils [5 p. preuve] en débarquement et à vendre par
G. DORSEY,
14 mai No. 44, Nouvelle Levée.

JAMBON—22 boucauts consistant en épaules et plats côtés, en débarquement et à vendre par
G. DORSEY,
14 mai No. 44, Nouvelle Levée.

BILLETS DE LA MOBILE—Des certificats de dépôts dans la Banque de l'Etat de l'Alabama, en sommes convenables aux acheteurs, à vendre par
JARVIS & ANDREWS,
14 mai encoignure Commune et Tchoupitoulas

TRAITES sur New-York, à vendre par
KENNEDY, DUREL & Co.
12 mai 52, rue Toulouse

LETTRES DE CHANGE sur la Havane, à vendre par KOHN, DARON & Co
12 mai No. 28, rue Bienville

ESPECES—A vendre par
KOHN, DARON & Co.
12 mai No. 28, rue Bienville

MOUSSELINE—Suisse, blanche et unie, venant d'être reçue et à vendre par
KOHN, DARON & Co.
12 mai No. 28, rue Bienville.

MOUCHOIRS—10 balles fil, venant d'être reçue et à vendre par KOHN, DARON & Co
12 mai No. 28, rue Bienville.

BLANC DE BALEINE—50 caisses blanc de baleine à vendre par COIT & Co.
11 mai No. 20, rue de la Douane.

CHAPEAUX DE SOIE—50 caisses Chapeaux de qualité supérieure, à vendre pour clore une consignation, par COIT & Co.
11 mai No. 20, rue de la Douane.

POUDRE DE SEDLITZ—10 caisses à vendre par COIT & Co.
11 mai No. 20, rue de la Douane.

CHECKS sur St-Louis Mo., pour des sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par
JOS BARTHET,
10 mai 30, rue Toulouse.

BAS—Un grand assortiment à vendre par
J F VLES & Co.
10 mai 3, rue Royale.

TOILE—Crase, Bretagnes, Listadoes, &c. à vendre par J F VLES & Co.
10 mai 3, rue Royale.

PORTER DE LONDRES—80 barriques porter de Londres, à vendre par
10 mai H & W. ANDERSON.

DENTELLE DE NOTTINGHAM—40 caisses, dentelle de Nottingham, reçues par le navire Pactole et à vendre par
10 mai H. & W ANDERSON.

FUSILS & PISTOLETS—trois boucauts fusils et pistolets à vendre par
10 mai H. & W. ANDERSON.

VIN DU RHIN—Un grand assortiment de Hocheim, Allemand, de la maison célèbre de Deinhard et Jordan, de Coblentz, sur le Rhin et Moselle, à vendre par
10 mai H. & W. ANDERSON.

PORC—300 barils mess porc, de Cincinnati, à vendre par JOS LANDIS & Co
10 mai Rue Poydras No 14

WHISKEY—200 barils whiskey rectifié et à vendre par J. LANDIS & Co.
10 mai rue Poydras No 14

GRAISSE—3000 barillets graisse, en magasin et à vendre par J. LANDIS & Co
10 mai rue Poydras No. 14

VIN DE MALAGA—250 barriques vin de Malaga à vendre par R GRONING & Co.
10 mai

THE—76 demi boîtes Thé de Young Hyson en magasin et à vendre par
JAMES D. DENEGRE,
10 mai 10, rue de la Douane.

CAFE—100 sacs vieux café supérieur de Rio en débarquement du navire Ohio, et à vendre par
JAMES D. DENEGRE,
10 mai 10, rue de la Douane.

SUCRE—12 boucauts en débarquement, vis à vis la rue St. Louis, à vendre par
DEVENPORT & GOURDAIN,
8 mai 13, rue Conti.

TOILE et CORDES d'emballage, à vendre par
4 mai H. C. CAMMACK & Co.

A VENDRE par le Soussigné.
1000 caisses vin St. Julien, St Estèphe,
200 do do sauterne,
30 barils vin do
129 barils eau-de-vie fine champagne
6 quarts de pipe do
20 demi pipes cognac 3et 4me p. marque A Dusseault, jr
225 caisses absinthe de qualité supérieure.
100 caisses liqueurs assorties.
1000 paniers anisette
200 caisses vin de champagne.
100 paniers do
80 caisses vin de Bourgogne.
50 caisses fruits à l'eau de-vie.
50 caisses crême de noyau.
60 caisses marasquin.
25 caisses cerises à l'eau-de-vie.
70 caisses eau de noix
13 futailles fil à voile.
50 milliers bouchons.
1 caisse jouets d'enfans.
1 caisse gilets de soie.
DUSSAUT Fils aîné,
5 mai 9 Toulouse.

EN débarquement du Talma et à vendre par les soussignés:
18 Tierçons Vin Sauterne.
44 Caisses Chateau Margaux, à bouteilles,
8 do Macarout,
16 do Vermeuille,
24 Barriques St Julien Médoc.
11 mai H. PALOC & DUFOUR.

BEAUME DE COLUMBIE D'OLDRIDGE.

POUR faire renaître et pousser les cheveux, fortement recommandé par un grand nombre de personnes respectables des cités de l'Est, qui se sont fort bien trouvées de l'usage de ce beaume.

Il empêche les cheveux de devenir gris, leur donne de l'éclat et du lustre, il enlève promptement toutes les pellicules cutanées.

Ce baume mélangé avec une quantité égale d'eau est excellent pour nettoyer les têtes des enfans, faire pousser les cheveux et pour peu qu'ils y soient disposés, les fait friser de la manière la plus agréable.

Les expériences réitérées ont prouvé qu'il résiste à l'action de tous les climats; c'est donc un objet de grande valeur pour tous les capitaines de navires et pour la marchande.

Les soussignés en ont reçu trente douzaines par le navire Orléans.
JARVIS & ANDREWS,
Encoig. Commune et Tchoupitoulas.

LIBRAIRIE de la Nouvelle-Orléans, rue Bienville, No. 12, NORMAN, STEEL & Co, Libraires et Publicistes, importeurs de librairies de Londres, livres, etc. etc., en gros et en détail.—Livres de leurs matériaux, et garantis supérieurs; fournitures pour les gouvernements, banques, bureaux publics, comptoirs, etc., cartes à jouer et à visites, livres élémentaires. Tous ces articles sont garantis de première qualité et les prix sont excessivement modérés.
12 mai

AVIS—Tous ceux qui ont des réclamations à faire contre la succession du défunt Sire René Denis Beranger, sont priés de les présenter au Soussigné, et tous ceux qui doivent à la dite succession, sont également priés de payer immédiatement à
WM H COBB,
15 mai—30 Exécuteur Testamentaire

AVIS—On a besoin de louer à la boulangerie à vapeur, de biscuits, No. 89, rue Moreau, troisième Municipalité 4 nègres, fortement constitués, et 6 jeunes, esclaves de préférence. Comme il y a en un moment une vacance, on doit s'adresser de suite.
15 mai—3 WATERS & HILLMAN.

CIGARRES—30 milliers à vendre par
KOHN, DARON & Co,
3 mai 28, rue Bienville.

Ventes à l'Encan.

Pour cause de départ.
PAR P. DOTILLET & DELERY.

SERA vendu le mardi 22 mai courant, à 4 heures [illegible] rue [illegible] entre les rues Ursulines et Hôpital, le mobilier de Madame [illegible] consistant en tables, chaises, lits, armoires, [illegible] batterie de cuisine, &c. &c.
Conditions—Comptant. 15 mai—7

Bat Fernandes & Whiting.
MAISON ET TERRAIN RUE [illegible]
Il sera vendu Samedi, [illegible] du courant à [illegible] Bourse de Cité, rue St. Louis.
UNE MAISON ET UN LOT DE TERRE, situé [illegible] rue St. Philippe et Dauphine, mesurant quarante pieds de face [illegible] profondeur [mesure française]. La maison est bâtie en briques [illegible] cuisine de deux appartemens [illegible]
Conditions—Un [illegible] comptant, et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction du vendeur, [illegible] hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur [illegible]

Par Fernandes & Whiting.
VENTE DE 1500 CAISSES DE [illegible]
LUNDI 21 du courant, à 11 heures du matin, au No. 16, rue St. Louis, dans le [illegible] à St. Kirando, coin de la Levée, il sera vendu [illegible]

[illegible]

Les conditions [illegible] 15 mai—4

PAR BAUDIN & GUIGOU.
[illegible]
[illegible] 4 heures [illegible] rue de Conti, [illegible] entre les rues [illegible] et Perdido.
15 mai—6 Conditions à la vente.

PAR BOUNY & GUINAULT.

IL sera vendu Samedi, 19 mai courant à midi précis à la Bourse de la Cité, rue St. Louis.
LE BOURG LIVINGSTON.
Cette propriété est située dans la paroisse Livingston, à une distance [illegible] mille de la rivière, Amite et près de la Côte-Française, French Settlement, [illegible] divisée en lots convenables aux acheteurs, bornée d'un côté par Manly Town, et de l'autre par les droits, titres et prétentions de Pierre Marly, ainsi qu'il appert par le plan du susdit Bourg Livingston, qui sera exposé à la Bourse quelques jours avant la vente. Le bois qui couvre cette propriété consiste principalement en bois de construction et de chauffage, tels que chênes verts, cèdres, lauriers, magnolias, frênes, cypres et autres, et peuvent être exploités à peu de frais en raison de l'élévation et de la solidité du sol. La vente sera sans aucune réserve.
Les conditions seront annoncées au moment de la vente. 14 mai—6

VENTE DE PROPRIETES DE VALEUR
Aux Opelousas.

IL sera vendu jeudi 24 du mois de mai courant, et les jours suivans, par le shérif de St. Landry, près la ville des Opelousas:
CENT TRENTE-SIX ESCLAVES,
Parmi lesquels se trouvent des ouvriers de valeur. Une grande et belle habitation, avec la récolte de coton, de cannes à sucre et de maïs, les ustensiles, et beaucoup d'autres articles de propriétés individuelles.
Les conditions de la vente seront avantageuses aux acheteurs. 5 mai—15

Succession de Joseph Prietto, h. c. l.
PAR H. J. DOMINGON.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves pour la ville et paroisse d'Orléans, en date du 2 mai 1838, et à la requête de Jean Louis Dominon, h. c. l. exécuteur testamentaire de la susdite succession,
Il sera vendu en vente publique à la Bourse de la Cité, rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale, le jeudi 11 juin à midi précis,
Les Propriétés suivantes,
situées au faubourg Marigny, 3me Municipalité, savoir:—No. 1 UN TERRAIN formant encoignure, ayant 45 pieds 10 pouces, 5 lignes, face à la rue Bagatelle sur 90 pieds 10 pouces de profondeur et face à la rue des Grands-Hommes. Il existe sur ledit lot
UNE MAISON briquetée entre poteaux et couverte en bardeaux, composée de deux appartemens, une galerie et deux cabinets, cuisine, chambres à domestiques bâtie en briques &c. &c.
No. 2. UN TERRAIN vide ayant 24 pieds face à la rue Bagatelle, sur 90 pieds 10 pouces de profondeur, et borné par le No. 1.
No. 3. UN TERRAIN ayant 18 pieds face à la rue Bagatelle, sur 96 pieds 10 pouces de profondeur, et borné par le lot No. 2. Il existe sur ledit lot:
UNE MAISON briquetée entre poteaux et couverte en bardeaux, composée de six appartemens, une galerie, deux cabinets, cuisine, chambres à domestiques &c. &c.
No. 4 UN TERRAIN ayant 31 pieds 11 pouces 5 lignes, face à la rue des Grands Hommes, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur avec
UNE BELLE MAISON EN BRIQUES, couverte en tuiles, composée de quatre appartemens, une galerie et deux cabinets, cuisine, chambres à domestiques &c. &c.
No. 5 UN TERRAIN, ayant 31 pieds 9 pouces face à la rue des Grands Hommes et joignant le No. 4, sur 127 pieds 10 pouces, 5 lignes de profondeur avec
Une belle MAISON EN BRIQUES, couverte en tuiles, composée de quatre appartemens, une galerie et deux cabinets, cuisine, chambres à domestiques &c. &c.
Le tout vendu conformément au plan qui sera à la Bourse [illegible] avant la vente.
Conditions: Un cinquième, comptant, et la balance à six, douze, dix huit et vingt quatre mois de crédit, en billets par comptant et endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés en l'étude de Carlile Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs.
8 mai—30

BUREAU DU TRESORIER DE LA MUNICIPALITE No. 3
Nouvelle-Orléans, le 9 mai 1838.

AVIS est par le présent donné aux propriétaires dans toute l'étendue de la municipalité no. 3, que le collecteur de taxes sur les propriétés foncières de la dite municipalité, et sur les esclaves, pour l'année 1837, commencera le lundi 21 mai 1838.
10 mai—11 E. SOMMEREAU, trésorier

L'ART DE LA CALLIGRAPHIE.
Enseigné dans sa pratique, avec tous ses ornemens à l'Académie de DOLBEAR & BROTHERS,
No. 8, rue de Chartres.

L'ENCOURAGEMENT général que leur méthode a obtenu, et les nombreuses demandes qui leur ont été faites pour apprendre cette science, les ont engagés à établir d'une manière permanente des académies dans les villes de New-York, de la N. Orléans et de la Mobile, et ils ne négligeront rien pour accélérer les progrès des élèves dans l'art de la Calligraphie. Les personnes qui auront besoin de l'art de ces connaissances, pourront fréquenter leurs autres salles [illegible]

LES Dames et Messieurs sont invités à faire une visite à ladite Académie, où l'on peut leur faire voir, à toute heure du jour, des exemples de belle écriture commerciale et posée, ouvrage de personnes [illegible] depuis l'âge de 8 jusqu'à 50 ans. Les dames peuvent se faire une belle main pour lettres et mesures de tout genre, comme pour album et autres d'exécution, de netteté et délicatesse. Les messieurs y prendront une main hardie et expéditive, pour leur faciliter les affaires de commerce des livres. Cette qualité leur épargne une grande perte de temps passé à déchiffrer une écriture trop souvent illisible, et donnera à leur commis une main rapide et élégante. Les personnes qui n'ont que quelques jours à passer dans cette ville recevront des soins tout particuliers.

Le nombre des leçons n'est pas limité; mais chacun de ceux qui se présenteront est sollicité de rester jusqu'à ce qu'il ait acquis une écriture aussi belle pour tout genre d'affaires. Ceci est à la fois dans l'intérêt du maître et de l'élève.

Ceux dans qui le préféreront, pourront prendre leurs leçons chez elles. On peut se procurer à l'Académie les morceaux d'exécution, dessinés avec élégance.

N. B. On trouvera dans la classe l'ouvrage de MM. Dolbear, intitulé: Science de la Calligraphie. Cet ouvrage est particulièrement destiné à ceux qui veulent apprendre seuls et aux écoles; ainsi qu'à l'usage d'exemples de Dolbear, pour les pensionnats de demoiselles, servant de supplément à la Science de la Calligraphie. 6 avril

PRUNES, SARDINES &c—Reçu de Nantes par le Zampa, à vendre par le soussigné en gros et détail, 27 caisses conserves alimentaires de Colin, contenant des sardines, patés foies de Toulouse, de bécasses, asperges, champignons, petit pois &c. ainsi que des prunes, framboises, fraises et cerises dans leur jus. S. LATAPIE.
14 mai—6 Vieille Levée No. 69 et 70.

A VENDRE par le Soussigné,
101 barils extra-clear pork,
60 do mess do.
40 do prime do.
80 do P O do.
1200 fréquins lard.
S. LATAPIE.
14 mai—6 Vieille Levée No. 69 et 70.

PERDU hier, vers midi, soit dans le carré de la ville ou dans le faubourg Tremé, un petit portefeuille déchiré, en maroquin rouge, contenant un billet de la nouvelle émission de la Banque consolidée, autant que l'on peut s'en rappeler, lequel est payable à l'ordre de M. Viner, et de la somme de $50; un billet de $10 et un de $5, et le reste en billets de la municipalité; le tout formant une somme d'environ $120 à 130. Il y avait en outre dans ce portefeuille divers billets payables à ordre, et des comptes, ainsi qu'une ou deux commissions de député-marshal. Celui qui rapportera le contenu de ce portefeuille au soussigné, au bureau du marshal Beauregard, recevra une récompense de $20.
BELOT,
15 mai—3 Député-marshal.

A VENDRE A L'AMIABLE

LA négresse Manny, créole âgée d'environ 28 ans, assez bonne couturière, un peu blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, bonne gardienne d'enfant, domestique de maison et de confiance, avec ses deux enfans, François âgé de 10 ans, domestique de maison et Joseph âgé de 8 ans. Ces esclaves sont garantis des vices et maladies prévus par la loi. Si d'ici à samedi 19 du courant, lesdits esclaves ne sont pas vendus à l'amiable, ils seront exposés en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis par le ministère de Mrs. Grandpré et Bonneval.
Pour les conditions s'adresser à
J. A. BONNEVAL, courtier
15 mai—3 Passage de la Bourse.

A VENDRE—20,000 briques anglaises, 500 yards pierres à paver de quatre pouces d'épaisseur, de qualité supérieure, et un assortiment général de fer anglais. S'adresser à
LAURENT MILLAUDON,
8 mai 49, rue Poydras.

$100 de Récompense.

LE soussigné en arrivant en cette ville, vers le 1er février, de Huntsville (Alabama) descendit avec sa famille à l'Exchange Hotel. Le lendemain, sa femme de chambre disparut, et il n'y a pas de doute qu'elle a été débauchée par quelqu'un, attendu qu'on ne sait ce qu'elle est devenue. C'est une belle négresse, âgée d'environ 27 ans, de bonne mine, et bien faite, elle doit peser environ 150 livres; se nomme DELIAH, quoiqu'elle réponde au nom de LILLAH. Elle a été élevée à Fayetteville (Tennessee), mais a demeuré dans ma famille environ trois ans. Une négresse répondant à la description qui vient d'être donnée a été vue fréquemment en ville, et je suis porté à croire qu'elle est recelée par quelque personne blanche. La récompense de cent piastres sera donnée à toute personne qui l'arrêtera et la logera à la geôle et en donnera avis au soussigné, ou au No. 58, rue du Camp.
JOHN BLEVINS,
19 avril—3 De Huntsville, Alabama.

A vendre chez le soussigné,
rue de la Vieille Levée 144.
4 balles de houblon de la dernière récolte,
sel volatil d'engleterre,
1 balle de sené indic.
sel ammoniac &c., &c.
On trouve toujours chez lui la mixture anti-dissentrique, remede unique pour le traitement de cette maladie.
L. GAMOTIS,
26 av Pharmacien.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Troisième Législature—Seconde Session.

JOURNAL DU SENAT.

Mardi, 6 mars 1838.

Le Sénat s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Membres présents: MM. J. B. Johnson, président, Bossier, Labauve, Winn, Brissac, Garcia, Dupré, Hoa, Penn, Ducros, Scott, Lewis, et Olivier.

Le secrétaire a été chargé d'apporter à la Chambre le bill pour amender les chartes des banques de l'Etat et pour d'autres objets, avec les objections du Gouverneur audit bill.

Et d'informer la Chambre que ledit bill avait passé au Sénat à la majorité constitutionnelle des membres élus du Sénat.

Le secrétaire a été de plus chargé d'informer la Chambre que le Sénat avait donné son concours à la résolution pour ajourner les deux chambres de la Législature dès le lundi 12 mai.

A la résolution accordant un congé à J. B. Dawson, juge de paroisse.

Que le Sénat avait donné son concours avec amendement au bill.

Accordant à Edward Dorey le privilège de tenir un bac (ferry) sur la rivière Tensas, et pour d'autres objets.

Avait donné son concours avec amendement au Bill.

Pour accorder à Charles Youngblood, le privilège d'établir et tenir un bac (ferry) sur les rivières Comite et Amite, dans les paroisses d'Est Baton Rouge et Livingston.

Et de demander le concours de la Chambre au bill pour amender un acte intitulé "Acte pour hâter la construction du chemin de fer de la Nouvelle Orléans et Nashville, approuvé le 13 mars 1837.

Mr. Wilson a présenté les résolutions suivantes:

Résolu que le président est et demeure par le présent autorisé à employer le sergent d'armes ou toute autre personne ou personnes s'il est nécessaire, pour faire le service des subpoenas ou autres ordres et citations lancés pour le procès de mise en accusation (impeachment) et d'assister aux séances de la cour.

Résolu que le secrétaire du Sénat est et demeure par le présent autorisé à assermenter les officiers qui ont servi ou qui auront le service des citations ou subpoenas dans les cas de mise en accusation (impeachment) sur les retours qu'ils en feront.

Résolu que pendant que la cour supérieure d'accusation à [illegible] du procès de F. Buisson, elle sera ouverte à 10 heures A. M. quotidiennement et s'ajournera à 4 heures P. M.

Sur motion de Mr. Penn:

L'heure pour l'ouverture de la séance été fixée à 11 heures A. M.

Mr. Wilson, de la part du comité [illegible] a [illegible] la pétition de [illegible] des Pompiers de la Nouvelle Orléans, a fait un rapport défavorable à cette pétition, etc.

Sur motion, le comité a été exempté de continuer la considération.

Sur motion de Mr. Hoa:

Le Bill pour incorporer la compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nouvelle Orléans, a été pris en considération et lu pour la première fois.

Sur motion, et après dispense des réglemens, le bill a subi sa seconde et troisième lectures et a reçu le concours du Sénat.

Mr. Ducros de la part du comité aux enrollemens, a rapporté comme dûment enrollé,

Le Bill relatif à la Levée du Magazard dans la paroisse de la Pointe Coupée, et pour d'autres objets.

Le Bill pour venir au secours de l'Asile des Orphelins Catholique.

Le Bill pour incorporer le Collège de Baton Rouge.

Le Bill pour abroger la 15e section de l'acte intitulé "Acte pour créer une nouvelle paroisse désignée sous le nom de paroisse de Carroll", approuvé le 4 mars 1832.

Le Bill pour incorporer le Pensionnat de Johnson pour les demoiselles, dans la ville de Donaldsonville, et l'Académie de Greensburgh, dans la paroisse de Ste. Hélène.

Le Bill pour régler les dommages sur les lettres de change protestées.

Le Bill pour amender les lois réglant les ventes à l'encan et pour d'autres objets.

Le Bill pour venir au secours de la Bibliothèque de Commerce de la Nouvelle Orléans.

Le président du Sénat ayant signé les dits Bills, ils ont été envoyés à la Chambre par le secrétaire, qui a été aussi chargé d'informer la Chambre que le Sénat avait donné son concours au Bill pour incorporer la compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nouvelle Orléans.

Un message écrit du Gouverneur a été apporté par Mr. Fora [illegible] qui a aussi informé le Sénat que le Gouverneur avait approuvé

Le Bill pour amender l'acte intitulé "Acte pour permettre en vigueur un acte pour incorporer une congrégation de l'Eglise Catholique Romaine de St. François au Natchitoches."

Et le Bill pour établir le neuvième district judiciaire de l'Etat de la Louisiane.

Un message de la Chambre, apporté par Mr. Cushman, greffier,

A informé le Sénat que la Chambre avait donné son concours au bill accordant à Joseph Girard le privilège exclusif d'introduire dans l'Etat un système pour clarifier les liquides.

Et la signature du président a été demandée au bill enrollé pour amender l'acte intitulé "Acte pour incorporer le chemin de Mandeville et de la Rivière aux Perles.

Et au bill enrollé, relatif aux chemins et levées en face des propriétés [illegible] dans les paroisses de St. Bernard et Plaquemines.

Mr. Ducros de la part du comité aux enrollemens, a rapporté le dit Bill comme dûment enrollé, et le président l'a signé.

Mr. Ducros a aussi rapporté comme dûment enrollé, Le bill pour incorporer la ville de Thibodeaux et pour d'autres objets.

Le secrétaire a été chargé de demander la signature de l'orateur de la Chambre au dit bill, et de rapporter à la Chambre le message par le président.

Sur motion de Mr. Winn, le Sénat s'est organisé en Cour d'accusation.

Le Sénat ayant repris son caractère législatif,

Sur motion, le Sénat s'est ajourné à demain 10 heures A. M.

Mercredi 7 Mars 1838.

Le Sénat s'est assemblé conformément à l'ajournement.

MM. J. B. Johnson, président, Armand, Bossier, Garcia, Labauve, Winn, Penn, Tête, Dupré, Hoa, Ducros, Scott et Olivier.

Sur motion de Mr. Ducros, le "Bill pour amender les divers actes antérieurement passés pour organiser et régler les procédures à la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, et pour d'autres objets," a subi sa lecture.

Sur motion, après dispense des réglemens, ledit bill a subi sa 2de et 3me lectures et a passé.

Sur motion de Mr. Winn

Le bill pour amender un acte intitulé "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Vidalia, Harrisburg et Alexandria, approuvé le 13 de mars 1837, a subi sa 1ère lecture.

Sur motion, après dispense des réglemens, ledit bill a subi sa 2de et 3me lectures et a passé.

Le secrétaire a été chargé d'informer la Chambre que le Sénat avait donné son concours aux deux bills précédens.

Et d'obtenir l'orateur de la Chambre à signer les bills enrollés suivants:

Bill pour renouveler certaines pensions.

Bill pour venir au secours de Thomas Gorman.

Les deux susdits bills rapportés comme dûment enrollés, par Mr. Ducros du comité d'enrollement.

Sur motion, le Sénat s'est ajourné à demain à 9 1/2 heures du matin.

Le Sénat a repris la forme de cour d'accusation.

AVIS

LE public est par le présent averti de ne point traiter pour les deux billets suivants, qu'on croit avoir perdus entre la Banque des Citoyens et le magasin des soussignés:

Le billet No. 133, tiré par Crawford & Townsend en faveur des soussignés, daté du 1er avril 1838, payable quatre mois après date, pour la somme de cent soixante piastres et vingt deux cts. $ 861 22

No. 134, tiré par Harrer & Marriott, daté du 1er avril 1838 payable soixante jours après date, pour la somme de mille soixante dix huit piastres cinquante cents. 1078 50

Celui qui aura trouvé ces effets recevra une récompense convenable en les [illegible] au No. 24, rue de la Vieille Levée, entre Douane et Bienville.
7 mai PUECH & DUPLESSIS.

DENTISTE.

MR. L. DUPERRON, Dentiste français, nouvellement arrivé dans cette ville, offre ses services à ses habitans et au public en général.

Il guérit, d'après un procédé nouveau, les maux de dents sans les extraire, en arrête la carie et garantit après l'opération la dent contre la douleur à venir.

Détruit la mauvaise haleine causée par les maladies des organes de la bouche.

Soigne la dentition des enfans et en corrige les imperfections.

Met des dents artificielles incorruptibles de toute beauté et de toute solidité et auxquelles on fait remplir les mêmes fonctions qu'aux dents naturelles.

Mr. D. fait en général toutes les opérations chirurgicales et mécaniques de la bouche d'après les procédés les plus nouveaux et adoptés par les plus célèbres professeurs d'Europe.

Les personnes qui désireront le consulter ou se faire opérer par lui, le trouveront tous les jours de 9 à 3 heures à son domicile rue Condé No. 50 encoignure Dumaine et Condé. Ses prix sont modérés.

Mr. D. se rendra chez les dames qui pourront en avoir besoin de son ministère aux heures non indiquées
4 mai—6m

UN jeune homme âgé de 16 ans, très actif, dont les amis demeurent en cette ville, désire trouver une place permanente dans un magasin d'épiceries ou dans un magasin de commissions. Des appointemens capables de procurer sa nourriture, lui seront suffisans pour le moment. S'adresser à la poste, boîte no. 535. 9 mai—6

A VENDRE par A. Marchesseau, rue Conti, encoignure du passage de la Bourse, à des prix modérés: objets de goût et de mode, qu'il vient de recevoir; aussi, blouses et poignoirs de dames, chapeaux de paille, chapeaux gris d'homme et bonnets aussi d'homme, briquets phosphoriques, fontaines à filtrer, fusils, pistolets, vannerie assortie de tout genre, graines de jardinage et de fleurs, vin de Tokai, jus de groseille framboisé, liqueurs, fruits à l'eau de vie, eau de vie de Cognac, fruits au vinaigre, moutarde de Mail, saucissons de Lyon. 8 mai—6

ATTENDU qu'un bond de limites, tiré par James Crockett en faveur de F. Buisson, sherif, assuré par H. L. Tilghman et transféré au soussigné, par le dit Buisson, shérif de la paroisse d'Orléans, est perdu ou égaré—Avis est par le présent donné au public, que le soussigné est le seul qui ait droit au dit bond, et que celui qui l'a trouvé sera bien récompensé en le laissant au magasin de MM Layet & Amelung.
11 mai—3 FRAN. LAYET.

ESPECES—Piastres Mexicaines, à vendre par
SCHMIDT & WERNER,
5 mai No. 60 rue Bienville.

A LOUER—Un jeune Nègre de 12 ans, très intelligent. JOS. BARTHET,
14 mai 30 rue Toulouse.

6000 PIASTRES en checks sur la banque de Fulton, New-York, à vue, en sommes de $1000 chaque, à vendre par
HYDE & GOODRICH,
15 mai—3 15, rue de Chartres.

ROBERT ALLEN. R. W. JAFFRAY
Allen & Jaffray,
ENCANTEURS ET COMMISSIONNAIRES, NEGOCIANTS,
SAINT-LOUIS, MISSOURI.
REFERENCES. FRONT STREET
Messrs. J. & E. Walsh
K. & A. Tracy
Shroull & Aspey,
Glasgow Shaw & Co
McGunnegle & Way
Von Phul & McGill
} St. Louis.
Layet & Amelung
J. & W. Dwyer.
} Nlle. Orléans.
21 février—3

Maison de résidence à louer—La maison à trois étages, en briques, No 91 rue de la Douane, près celle Royale. On disposera également des meubles. Pour les conditions s'adresser sur les lieux ou à J. W. Collins, dans l'édifice de la Douane. 23 av

BOTTES, Souliers et Brodequins.
101 caisses, reçues par la barque Niagara, et à vendre par
H G HOBBS,
27 avril 12, rue de la Douane.

$[illegible] DE RECOMPENSE.

La récompense ci-dessus sera donnée pour l'arrestation du nègre JARY; il avait l'habitude de travailler sur la Levée. Jary est âgé d'environ 28 ans, très noir, bien corporé; il a une cicatrice sur le front; et parle l'anglais et le français. Il portait habituellement un pantalon de nankin, une chemise de coton et une casquette. Il n'est marron que depuis quelques jours. Les capitaines de navires et autres sont prévenus de ne pas le recevoir à leurs bords sous peine d'être poursuivis selon la loi.
DEVENPORT & GOURDAIN,
15 mai 13, rue Conti.

$30 DE RECOMPENSE.

Seront payées à quiconque arrêtera l'esclave FREEMAN, parti marron de l'habitation du soussigné, dans la nuit du 25 avril. Freeman est âgé de 27 ans, bien bâti, et d'une peau très noire, bonne contenance. Il a été acheté de Mr Daniel Morrison, d'Augusta (Géorgie) le 10 avril 1837, et est arrivé récemment des Arkansas, où l'on suppose qu'il cherchera à se rendre. En partant de l'habitation, il a enlevé un aquitte son linge, consistant en plusieurs rechanges neufs, un chapeau neuf &c. La récompense ci-dessus sera donnée pour son arrestation, et sa mise en geôle dans l'une des prisons de l'Etat.
LAURENT MILLAUDON,
14 mai—4 No. 49, rue Royale.

$10 DE RECOMPENSE.

Seront données pour l'arrestation de la négresse MATILDE, partie marronne, vendredi dernier. Matilde est âgée de 15 ans. Elle parle français et anglais, on la suppose dans les jours en ville et pendant la nuit [illegible] Appartenant à M. Jh. BOGEREAU, rue Condé,
11 mai Entre l'Hôpital et St. Philippe.

CINQUANTE PIASTRES, DE RECOMPENSE.

Pour celui qui logera dans une des geôles de l'Etat, et $100 hors de l'Etat, la nommée MARY, partie marronne dimanche 25 janvier dernier, portant bonnet à vingt-deux ou vingt-quatre ans, taille [illegible] et demi, ayant les yeux noirs, la bouche un peu avancée, le nez droit et pointu, le dessous des dents de devant à la mâchoire supérieure, [illegible] et gauche et une marque sur l'épaule, ce [illegible] beaucoup en marchant et tenant ses [illegible] On croit qu'elle a été emmenée par un navire de cette ville qui fait les voyages le long de la côte dans Lafourche, ou ailleurs depuis quelque temps.
14 mai—8 BEZOU

Détenu à la geôle de la Municipalité No. 2, un nègre nommé JEAN BAPTISTE, se disant appartenir à Mr. Baptiste Perret, habitant du Bayou Lafourche.
Nouvelle-Orléans, 11 Mai 1838
14 mai—10 A. BARROSSE, Geôlier.

$10 DE RECOMPENSE.

S'est absenté de chez le soussigné, il y a environ six semaines, le nègre LOUIS, âgé de 30 ans, ayant le teint un peu clair et une tache à l'œil gauche, taille de 5 pieds 6 pouces; il est bien [illegible] La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le ramènera au No. 266, ou le logera dans une des geôles de cette ville
9 mai—6 T. MOSBY, Jr.

$[illegible] DE RECOMPENSE

SERONT données pour l'arrestation de la négresse nommée ROSE ou Rodet, partie marronne depuis le 22 d'avril dernier, elle est âgée d'environ 30 à 32 ans, et parle le français et l'anglais, elle est très grande et bien longue, petits yeux, bouche moyenne; elle était lors de son départ, d'une robe à carreaux rouge et bleu, un mouchoir rouge au jabot à la tête. Elle appartient à Mrs. Fernandes & Whiting sur le chemin du Bayou, et encore P. M. Laurent Gordon sur le Bayou Road.
16 mai—4t. 8pa H. GANTREELLE.

CHEVAL AUX EPAVES.

UN petit Cheval alezan clair, ayant une étoile blanche au front, crinière prolongée, deux marques blanches sur la face gauche, un peu [illegible] l'oreille, il a été blessé aux deux jambes près la ventre et une autre blessure au côté gauche, des dommages aux pieds de devant. Le cheval, et propriétaire est invité à le réclamer par Mr Guillotte encanteur, le 19 du courant, les ordonnances de Police. Le cheval est aux épaves chez Mr F. Guérin, rue St. Anne. No 214.
15 mai J. MAURICE.
Capitaine.

EPAVE

AU No. 24, rue du Commerce, depuis [illegible] dernier, un petit Cheval sorrel [illegible] brun, en mauvaise état, ayant été [illegible] Le propriétaire est [illegible] au No. 24, rue du Commerce, recevra une récompense honnête.
15 mai—3

IL a été trouvé en Poche, âgé d'environ [illegible] couleur de [illegible] queue, ayant [illegible] Le propriétaire pourra le réclamer chez l'habitation de Mr. Horter Andry, en donnant [illegible] Le Sieur [illegible] Bayou, en payant les frais et dépenses.
15 mai—3

Gardé aux épaves chez le syndic de la première taverne, située du cinquième [illegible]

[illegible] ayant le crinière [illegible] dessus du sabot de la [illegible] blanche, marque de la cuisse gauche.

Un cheval rouge, la crinière, la queue et les crins [illegible] franche sur le front, [illegible] gauche.

Un cheval rouge, etc. M Z sur la cuisse droite.

Un cheval rouge, marque sur la cuisse droite H J. [illegible] ayant une petite marque blanche sur le front.

Si les propriétaires ne réclament les chevaux ci-dessus, ils seront vendus le 23 mai 1838, de onze heures du matin conformément à la loi, à l'encan, à huit heures du matin, à la taverne de Mr. Cascado, Bayou. Vve Cascado. R GUIGNAN,
8 mai—3m Syndic

TRAITES sur New York, à vue, à 10 et 30 jours, en sommes convenables aux acheteurs, à vendre par SCHMIDT & WERNER,
3 mai 60 rue Bienville.

COOLIDGE & PLIMPTON ont transporté leur magasin du No. 60 au No. 56, rue Gravier.
3 mai

MAQUEREAUX—25 barils maquereaux No. 3, devant arriver, et à vendre par
GEO GREEN,
1er mai 60, rue du Conti.

SCAISSES sucre de qualité supérieure, en débarquement du navire Robinson, du Havre, à vendre par J. E. LOREILHE,
30 avril 35, Royale.

MR. ET Mme SIMON, rue d'Orléans No 49, informent le public [illegible] d'informer les Européens résidant à la Nouvelle-Orléans, qu'ils ouvrent [illegible] leurs enfants [illegible] les méthodes de les faire [illegible] et les soignés [illegible] On pourra s'adresser [illegible] un autre médecin quelconque [illegible]
Le terme pour [illegible] de l'avance. 1 mai—3m

PROPRIETES DE VALEUR A VENDRE.

UNE [illegible] rue du Camp, [illegible] Prix [illegible]
Deux [illegible] rue Conti,
Trois [illegible] de la Vieille-Levée
Une [illegible]
Deux [illegible] rue St Philippe près Rampart.
Quatre [illegible]
Un terrain rue des Magasins entre les rues Lafayette et Melicerte.
Trois terrains, rue Tchoupitoulas, près la rue Felicité.
Grand nombre de terrains et maisons dans le faubourg Tremé, dans les terres près les Remparts.
PIDOUX—Courtier,
8 mai—10 2ps Passage de la Bourse.

AVIS.

LES soussignés viennent de recevoir de France par le navire Robin, un grand assortiment de redingottes et pantalons de toutes espèces, toile, gilets de basin, [illegible] très fins, brodequins, bretelles, gants de fil, cravates, chapeaux de paille, et etc. Ils ont aussi reçu par les derniers arrivages de New-York, un grand assortiment de mérinos, d'écossais, de toiles et de batistes, [illegible] leur magasin, rue [illegible] etc., des [illegible] chapeaux gris à grands bords etc. qu'ils offrent en vente à leur magasin, rue de Chartres no. 28, près de l'encoignure Conti.
27 av REINECKE, DELERY & Co.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu Marie Marthe du Mouchy, veuve de J. R. Gautier de Montreuil.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Théodule Montreuil, administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
10 mai Rég des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu Charles Lalande fils, veuve de Jacques Jason.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Joseph Dufilho, exécuteur testamentaire de la défunte, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour
W. F. C. DUPLESSIS,
10 mai Rég des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu Stephen Henderson.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par les exécuteurs testamentaires du défunt, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre les mains des exécuteurs répartis conformément au dit compte. Par ordre de la Cour
W. F. C. DUPLESSIS,
15 mai Régistre des Testamens.

A LOUER—Le magasin en briques, No. 30, rue Poydras, entre la rue Tchoupitoulas et des Magasins [illegible] dès le 20 juin 1838. Aussi le magasin en briques à trois étages, No. 50, Tchoupitoulas, près de l'encoignure de la rue Poydras. On pourra en donner possession immédiatement. S'adresser à
LAURENT MILLAUDON,
3 mai 49 rue Royale.

AVIS.

LE Dr. HUBT, de Paris, rue Bourbon, No. 45, près celle du Canal, guérit dans un court délai, toutes les maladies vénériennes, nouvelles et invétérées par une méthode nouvelle, prompte, sûre et facile à suivre sans employer aucun mercure. Consultations depuis six heures du matin jusqu'à 9 heures du soir.
29 avril

LE soussigné invite les créanciers de A. L. Boimare à se présenter chez lui, rue Bourgogne No. 268, entre les rues Dumaine et St. Philippe, pour recevoir le dividende qui leur revient sur les dépenses de la faillite du dit Boimare, suivant le tableau de répartition déposé à la cour du premier district judiciaire de l'état.
15 mai—3, 2ps E. CARRABY.

A VENDRE—Environ deux mille barils de chaux dans un magasin face au Rail Road Pontchartrain. S'adresser à TUSPAUT,
9 mai rue de la Levée, faubourg Marigny.

MOUSSELINES SUISSES.
4 caisses mousselines deuil et demi-deuil,
5 " " brodées à petits pois,
15 " " brodées nouveau genre,
20 " " unies 4|4, 5|4, 6|4.
5 " " brodées fort riches, pour rideaux,
5 " " blanches à petits carreaux pour robes.
Aussi: un assortiment complet de différentes espèces de cotonnades, venant directement de ma fabrique en Suisse, à vendre par
BOURRY D'IVERNOIS,
14 mai—3 rue Conti, No. 46.

LEGION LOUISIANE.

Nouvelle Orléans, le 9 Avril 1838.

CONFORMEMENT à la loi, la Légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira dimanche 20 Mai prochain, à 10 heures précises du matin, pour une revue d'inspection.

Les commandans de compagnies devront remettre à l'inspecteur, un certificat exact du nombre effectif d'officiers, sous-officiers et soldats de chaque compagnie.

Les officiers commandants le régiment d'infanterie ordonnera aux Washington Guards de se rendre sur la Place, au jour indiqué, une heure avant l'heure, pour former la garde en quartier [illegible]

Les chefs des corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du brigadier général, J. B. Plauché, commandant la Légion.
19 avril D. AUGUSTIN, aide de Camp.

GARDES D'ORLEANS
Attention!!

Conformément à la loi, vous prendrez les armes, dimanche prochain, 20 du courant, et vous vous réunirez à 9 heures du matin au lieu ordinaire de rendez-vous, place Saint-Antoine, équipement complet, sans havre-sac, tenue d'été, bonnet rouge au lieu, gants blancs.

L'appel se fera à neuf heures et demie précises.
Par ordre du capitaine.
15 mai—6 GUSTAVE CRUZAT,
sergent major.

JAEGER ACHTUNG!!!

Ihr werdet euch nächsten Sonntag den 20 May 1838, morgens um 8 uhr präcis, nach voller [illegible] uniform zu stellen sich [illegible] vollen [illegible] euch [illegible]

N. B. Recruten sind besonders eingeladen nach [illegible] abends um 7 uhr sich zu stellen [illegible]
Auf befehl des capitens.
16 mai J. C. WAGNER, oberjäger.

CAZADORES DE ORLEANS.—Atencion.

La compañía se reunirá el domingo, 20 de corriente, á las 9 en punto de la mañana, con uniforme completo, casaca de paño y pantalon blanco, para una revista de obligación. Se recomienda la mayor asistencia y puntualidad. La reunion en el paraje acostumbrado.
D. orden del capitan.
F. A. GARCIA,
14 mai Sargento Primero.

VOLTIGEURS ATTENTION.

La compagnie prendra les armes, dimanche prochain 20 du courant, à 9 heures précises du matin, pour une revue d'obligation de la légion. Tous les membres, voudront bien se trouver au rendez vous, en bonne tenue, pantalon blanc, veste blanc.

Les délinquants à cette ordre, seront poursuivis, selon la loi le 10 mars dernier.
Par ordre du capitaine.
16 mai F. BRELET, sergt. major.

CAVALERIE D'ORLEANS 1814—15.

LA compagnie montera à cheval le dimanche 20 de ce mois, à huit heures précises du matin, en uniforme au lieu de réunion ordinaire, en grande tenue, pour la revue, équipement complet.
Par ordre du capitaine.
J. DUVILLIER,
16 mai Maréchal des Logis en C.

CHASSEURS A CHEVAL LOUISIANAIS.

VOUS monterez à cheval, dimanche prochain, 20 du mois, à huit heures et demie précises du matin [illegible] en grande tenue. Par ordre du capitaine.
FRED. BLANCHARD,
16 mai Maréchal des Logis Chef.

LANCIERS D'ORLEANS.

LA Compagnie montera à cheval, dimanche prochain, 20 du courant, à 8 heures précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire de rassemblement, en grande tenue d'été, bien armée, accoutrements et harnachement au complet, et bonne tenue, pour une revue générale, où l'inspecteur [illegible] à 1 heure.
15 mai MONDELLI, Capitaine.

Mairie de la Nouvelle Orléans.

CONFORMEMENT aux ordonnances du Conseil de ville et du Conseil de la 1re Municipalité de la ville de la Nlle. Orléans, avis est donné que les marchandises et autres effets [illegible] qui sont mentionnés dans le rapport [illegible] wharfinger, et qui seront [illegible] pour la [illegible] des limites de la 1re Municipalité sur la Levée, seront vendus à l'encan sur les lieux [illegible] de chaque semaine, à 3 heures de l'après midi, par Daniel Duplier, encanteur de la dite Municipalité, au profit de qui il appartiendra.
10 mai D. PRIEUR, maire

Clay et Clark,
Fabricants de tuyaux de plomb.
No. 102, rue Poydras, Nelle Orléans.

Tiennent constamment en magasin un assortiment de tuyaux de plomb, de diamètre inférieur de 3/4 de pouce à 2 pouces.
Aux prix les plus modérés. 9 mars—6m

Clay et Clark,
Plombiers de maisons et de navire
No. 102, rue Poydras, Nelle Orléans.

Fabricants de tuyaux en plomb, citernes privées et pompes de tout genre.

Ils placent les bains chauds, froids et douches d'après la meilleure méthode.

Plomb roulé en cylindres, tuyaux, &c.

Ils exécutent des commandes pour tous les Etats du Sud. 9 mars—6m

EN débarquement de la goëlette Emily, et à vendre, 300 barils goudron, 15 do. résine, 100 do. brai. ROBERT H. WHITE,
14 mai 34 rue des Magasins.

COFFRES FORTS—3 superbes coffres forts de la manufacture de Wm. Gaw, à Philadelphie, à vendre à bas prix pour clore une consignation.
JAMES D DENEGRE,
14 mai 16 rue de la Douane.

CHARETTES à briques et autres, reçues par le brick Swan, de Philadelphie, et à vendre par
JAMES D DENEGRE,
14 mai 16 rue de la Douane.

PIMENTO—100 sacs piment, en magasin, et à vendre à bon marché par
KIDDER & HEAD,
14 mai 24, rue Poydras.

CHANGE—Checks et Traites de Banques, de un à soixante jours de vue, sur New York, Philadelphie et Richmond, en sommes convenables aux acheteurs, à vendre par ROBINSON & Co.
14 mai 45 rue du Camp.

BILLETS de la Trésorerie du Texas, à vendre ou à acheter, par ROBINSON & Co.
45 rue du Camp.

LES soussignés achètent des billets du Mississippi, du Tennessee et de l'Alabama, ainsi que ceux de la Caroline du Sud [illegible]
ROBINSON & Co,
45 rue du Camp.

WHISKEY—173 barils whiskey rectifié, en débarquement du steamer Splendid et à vendre par
G DORSEY,
14 mai 44 Nouvelle Levée.

DAMEJEANNES—200 douzaines à vendre par
R H WHITE,
12 mai rue Gravier No 34

SACS en gros—200 sacs en gros, à vendre par
R H WHITE,
12 mai rue Gravier No. 34

DES billets de la banque du Mississippi sont pris en paiement de marchandises par
H & W ANDERSON,
12 mai rue Tchoupitoulas No 84

BOUTEILLES à Porter—40 grosses bouteilles à porter, 50 grosses à madère do, à vendre par
H. & W ANDERSON,
12 mai rue Tchoupitoulas No 84

VIEILLE Eau de vie—[illegible] en débarquement du navire Vaillant et à vendre par
H. & W ANDERSON,
12 mai rue Tchoupitoulas No. 84

GENIEVRE de Hollande, de qualité supérieure et à vendre par
H & W ANDERSON,
12 mai rue Tchoupitoulas No 84

20 Paquets pelleterie en bon ordre à vendre par
VIRATTE & TOLEDANO,
14 mai—6 rue de la Vieille Levée No 64

HUILE DE TANNEUR—25 barils, en débarquement du navire Orbit et à vendre par
WOOD & SIMMONS,
12 mai 22, rue Poydras.

PEAUX ET CUIRS—En vente et à vendre par
W. F. VIGERS & CO.
26 avril 31, rue Bienville.

DENTS METALLIQUES—On pourra voir un échantillon de ces belles dents, et la manière dont on s'en sert, au laboratoire de J. B. ROSS, chirurgien-dentiste, rue du Canal, No. 46.

Ces dents ne changent jamais de couleur, et sont en toutes circonstances préférables aux dents naturelles.

N. B. Il se transportera au domicile des dames, lorsqu'on le désirera. 9 avril

SUCRE DE LA HAVANE ET CIGARES.—12 caisses Sucre blanc de la Havane, et 100 milliers Cigares de différentes qualités, en Magasin et à vendre par M. LOPEZ,
8 mai 31, rue de la Commune.

AU Magasin d'Antoine Michoud, encoignure de la Levée et Dumaine
12 livres de sucre pour 1 piastre,
5 livres de café pour 1 piastre.
On trouve audit magasin, le dépôt du véritable remède de Le Roy, et l'élixir tonique du Docteur Guillié; des marbres pour carrelage: un assortiment général en quincaillerie, verrerie, fayence et tapis de Chine, ainsi que de rum de la Jamaïque. 8 mai

EAU DE VIE, Vin rouge, vin blanc &c.—Reçu de Bordeaux par le navire Union et à vendre par
[illegible] vieille eau de vie de Cognac [illegible] d'une qualité supérieure,
[illegible] demi pipes Champagne Cognac,
[illegible] barriques vin rouge Montferrand,
[illegible] do vin rouge Leoville, qualité supérieure,
20 do do Pontet Canet do
100 demi barriques vin blanc Sauterne [illegible]
100 caisses vin blanc d'une même cru
30 do [illegible]
CAMMIERE, BARAN & Co.

A VENDRE à des conditions avantageuses, un Terrain situé à Mandeville, superbe, face au lac, 83 pieds. Encore sur 300 de profondeur [illegible] française [illegible] le terrain déjà entouré de [illegible] à une distance de 6 à 700 pieds de l'Hôtel de Mr. Davis, sur un des mieux pavé qu'il y ait à Mandeville [illegible] pour le [illegible]
S'adresser à M. Montagne, à la Banque de l'Etat de la Louisiane. 27 mars—8 2p

FROMAGE de Goshen, Cidre champagne et Beurre.—Les [illegible] New-York par le navire Alabama [illegible] à vendre:
[illegible] fromage de Goshen 1re qualité,
[illegible] caisses cidre-champagne de Monheim,
13 boucauts beurre [illegible] en bouteilles,
30 caisses blanc de baleine de Judd, raffinée,
CARRIERE, DABAN & Co.
4 mai rue St. Louis Nos. 11 et 13

MOYEN D'APPRENDRE A LIRE
En 20 Leçons.

M. VANNIER, Géomètre arpenteur, ancien dessinateur du canal de Bourgogne, auteur de la Méthode abréviative inédite pour enseigner à Lire le Français en 20 Leçons, offre de mettre cette méthode en pratique dans des leçons particulières, soit dans les cours qui seront ouverts, tous les jours, depuis 6 heures du matin jusqu'à 10 heures du soir, rue de Toulouse, 122, entre Bourbon et Dauphine.

Le Professeur appliquera la même Méthode abréviative d'enseignement, notablement [illegible] des élèves, à l'Ecriture, l'Orthographe, l'Arithmétique, la Géométrie, l'Algèbre, le Dessin linéaire, le Toisé, la Tenue de livres, et à tout ce qui concerne la comptabilité.
Leçons en ville. 12 mai—1m, 2ps

FARINE—300 barils farine en débarquement du steamer Hoosier, et à vendre par
PIERCE SHANNON & BROTHER,
16 mai No. 57, rue des Magasins.

POUR CINCINNATI.
Le steamer LEXINGTON, capitaine Wm. Alter, est maintenant prêt à recevoir son chargement pour le port ci-dessus et tous les lieux intermédiaires et partira jeudi 17 du courant, à midi. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens; s'adresser à bord au wharf de la rue de la Commune ou à J. LANINS & Co.
16 mai rue Poydras No. 14

POUR PORT GIBSON, LITTLE ROCK, et tous les ports intermédiaires.
Le steamer ELK, capitaine H. Myers, reçoit maintenant son chargement pour les ports ci-dessus et partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser vis-à-vis du North American Hotel, ou à
LONG & GRIVOT,
16 mai No. 12, rue Poydras.

Pour St. Louis, Alton et Illinois Rivière
Le steamer VANDALIA, capitaine Duret, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et allant à bord quelques jours prochain, le 17 du courant. Pour le reste du fret ou pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord au bout de la rue de la Douane, ou à GODFREY LAWRIE & SMALL,
No. 20, rue du Camp.

N. B. La Vandalia prendra pour l'embouchure de White River, Helena, Memphis, Randolph et tous les ports intermédiaires. 14 mai

Paquebot entre la Nouvelle Orléans et le Bayou Sarah.
Le steamer LEVANT, bien construit et marcheur de première classe, ayant été acheté par le capitaine Laurent, fera ses [illegible] pendant toute la saison, les voyages ci-dessus mentionnés, et des ports intermédiaires. Il partira de la Nouvelle Orléans tous les dimanches à 10 heures du matin et du Bayou Sarah, tous les mercredis, à la même heure.
23 avril J. R. COLLA, Ag. &c.

POUR NEW YORK (Première ligne).
Paquebot régulier, pour lundi 21 du courant.
Le navire ALABAMA, capitaine C. C. Berry, est maintenant en chargement et partira à son époque régulière. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis la partie supérieure du marché aux légumes, ou à
FRANKLIN, AMES & Co,
15 mai rue du Camp.

POUR LIVERPOOL.
Le navire ECHO, capitaine Mallet, peut prendre quelques centaines de balles pour compléter son chargement. Pour fret s'adresser à B. & J. P. Whitney, ou à
H. C. CAMMACK & Co
15 mai Anse de la Bourse.

POUR COWES.
Le navire fin voilier classé A 1 Metamora, capitaine Marberry, partira sans délai. Pour passage s'adresser à LEVI H. GALE,
12 mai rue de la Commune No 93.

POUR LIVERPOOL
Le navire fin voilier classé A 1 EDINBURG capt. Bramer, partira sans délai. Pour fret ou passage s'adresser à L. H. GALE,
14 mai rue de la Commune No 93.

POUR LE HAVRE.
Le navire fin voilier classé A. 1 FRANK [illegible] capitaine Barnes, partira sans délai. Pour [illegible] ou passage, s'adresser à
LEVI H. GALE,
14 mai rue de la Commune No 93

POUR PHILADELPHIE—Ligne de Hand
—Devant partir lundi. Le brick [illegible] bien connu, Swan, capt. Harding, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au bout de la rue de l'Hôpital, ou à
JAMES D. DENEGRE,
14 mai 16 rue de la Douane.

ON DEMANDE.
Un bâtiment pour un chargement de 3,000 à 4,000 [illegible] pour New-York. S'adresser à KIDDER & HEAD,
rue Poydras No. 24.

PAQUEBOT POUR APALACHICOLA.
La goëlette APALACHICOLA, capitaine [illegible] ayant les deux tiers de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord ou à
KIDDER & HEAD,
rue Poydras.

POUR LE HAVRE.
Le beau navire A. 1 GARONNE, capitaine [illegible] ayant la plus grande partie de son chargement, [illegible]
LEVI H. GALE,
rue de la Commune No. 93

A VENDRE OU A FRETER—Le plus beau fin voilier ANN, capitaine Dungan, du port de 220 tonneaux, pouvant porter environ 800 barils; elle est doublée et chevillée en cuivre et bien pourvue de tout. S'adresser à
J. W. ZACHARIE & Co.
7 mai 88, rue de la Commune

POUR HARTFORD, Connecticut.
Passage seulement
Le brick fin voilier, classé A 1, CONFIDENCE, capitaine Berry, partira avec la plus grande dépêche, et peut raisonnablement recevoir 15 à 20 passagers, ayant [illegible] Hartford en 8 jours. [illegible]
J. B. BAILEY,
5 mai 14, rue Bienville.

POUR LIVERPOOL.
Le navire POTOMAC, classé A 1, capitaine Smith, peut prendre de 100 à 150 boucauts de tabac, à l'exception du passage [illegible]
LEVI H. GALE,
9 mai 93, rue de la Commune

ON DEMANDE
Un bâtiment pour aller prendre au Grand Caillou un chargement de 150 à 200 boucauts de sucre, et qui devra se rendre de là à l'un des ports du Nord. S'adresser à
HARRISSON, CLEGG & Co.
5 mai rue de la Douane

MAIRIE DE LA NELLE ORLEANS.

CONFORMEMENT à une résolution du conseil de la municipalité no. 1, approuvé le 24 avril dernier et en vertu des dispositions de la loi du 3 avril 1832, concernant l'ouverture et l'amélioration des rues et places publiques dans la ville de la Nouvelle Orléans, avis est donné que l'intention du conseil de la dite municipalité est de prolonger la rue du Quartier, en ligne droite, depuis la rue St. Claude jusqu'au chemin du Bayou, en traversant les propriétés des personnes dont les noms suivent, savoir:

Messieurs Hazeur, J. B. Plauché, J. Mager, Vve J. Guillotte, F. Brasfort, J. Dolhete, Vve G. Guesnon, J. Cousin, L. Carrière, Vve. Dupuy, Marie Louise Dauphin, Saul J. Johnson, Vve. Bonhomme Duverney, F. Marseilles, G. Corrajolles et Maxille, J. B. Moreau, Sampy, B. Fillings, A. Fernandez, N. Bilheur, B. Barthe, F. Perrault, Cavelier, B. [illegible], B. Pinta, Vve. Mathée, Auguste Reynal, P. J. Tricou, et Vve. Plauchamp.
Le 10 mai 1838.
PAUL BERTUS,
11 mai Recorder no. 1, maire pro tem.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
Conseil de la Municipalité No. un
Séance du lundi, 16 avril 1838.

RESOLU que le maire est et demeure autorisé à annoncer, pour le 3me lundi de mai prochain, dans deux gazettes de cette ville, la vente des terrains acquis par la 1re Municipalité, de Mr. John McDonogh, et situés dans les rues Condé, Hôpital et du Quartier, conformément à la division qui a été faite des dits terrains par Mr Bourgerol, voyer de la 1re Municipalité, et ainsi qu'il sont désignés au plan annexé aux présentes délibérations, lequel devra être au greffe pour le regarder et le voyer.

Résolu que les dits terrains seront vendus payables 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20 ans de terme, avec l'intérêt de six pour cent par an, qui devra être ajouté à chacun des vingt billets que les acquéreurs auront à faire de leur [illegible] avec un endosseur à sa satisfaction, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Bien entendu que chaque acquéreur ne devra fournir d'endosseur que pour les billets fournis pour les cinq premières années; que les autres billets seront faits à l'ordre de la 1re Municipalité et tous portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Résolu que les acquéreurs des dits terrains devront fournir bonne et valable caution, à la satisfaction du maire; que lesdits terrains devront être entièrement bâtis, etc., conformément au plan de division fait par Mr Bourgerol, lequel reste aussi annexé aux présentes, et devra être signé par le recorder et le greffier; lesquelles dites bâtisses devront être achevées dans un délai qui n'excédera pas cinq années, à dater du jour de l'adjudication qui en sera faite. Bien entendu, cependant, qu'il sera permis aux acquéreurs de bâtir le rez-de-chaussée de la forme et manière qu'ils jugeront convenable; pourvu que les dites bâtisses soient construites en [illegible] conformément au plan de façade ci-dessus spécifié.
(Signé) GALLIEN PREVAL,
Président pro temp.
Approuvé le 23 avril 1838
(Signé) PAUL BERTUS, Recorder No. 1.
Maire pro temp.
Pour copie conforme.
THEARD Jr. Secrétaire.

Conformément à la résolution ci-dessus avis est donné que Lundi 21 du courant, à midi, à la Bourse de Cité, F. Dutillet, encanteur de la Municipalité No. un, procédera à la vente à l'encan des terrains susdits, aux clauses et conditions mentionnées dans la dite résolution. Le 16 mai 1838
PAUL BERTUS, Recorder No. 1.
11 mai—9 Maire pro temp.

MAIRIE DE LA NELLE ORLEANS
Conseil de la Municipalité no. 1.
Séance du 14 mai 1838.

Résolu 1o. Que la caution bonne et solvable que chaque acquéreur des terrains devant McDonogh situés rue Condé, Hôpital et Quartier et qui doivent être vendus le 3me lundi de mai courant en vertu d'une résolution du conseil approuvé le 23 avril dernier, devra fournir à la satisfaction du maire pour sûreté et garantie que les dits terrains devront être entièrement bâtis dans un délai qui excédera pas cinq années, cette caution solidaire devra fournir dans le terme de trois mois conformément à la dite résolution [illegible] de la somme de trois mille piastres; laquelle somme sera fixée solidairement et payée à la municipalité à titre pour l'acquéreur des dits terrains que par le conseil, si les dits terrains n'étaient point entièrement bâtis à ses frais dans le délai prescrit et la résolution précitée, et en ce cas il sera du droit de l'acquéreur de cette [illegible] de poursuivre immédiatement en vertu de toutes cours compétentes le recouvrement des susdites trois mille piastres de tous débiteurs solidaires.

2o. Résolu que la présente résolution sera immédiatement soumise à l'approbation du maire, afin que s'il le juge convenable de l'approuver, elle soit [illegible] dans des gazettes de la Nouvelle Orléans et ainsi devenir le complément de la résolution approuvée le 23 avril dernier, bien entendu que [illegible] cas la présente résolution ne sera interprétée de manière à suspendre la vente des dits terrains qui doit avoir lieu le 3me. lundi de mai courant.

Il est de plus résolu que le maire fera publier une copie du plan des susdits terrains que le voyer; et que ce plan sera immédiatement affiché à la bourse.
Signé PAUL BERTUS, recorder.
Approuvé le 16 mai 1838.
Signé C. GENOIS.
Pour copie conforme.
C. GENOIS, maire

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

EN vertu d'une résolution du Conseil de la première Municipalité, avis est donné que jusqu'au lundi 21 du courant, on recevra au Bureau de la Mairie des propositions cachetées pour la construction d'un chemin pavé en pierres plates, sur la Levée, entre les deux marchés de ladite Municipalité. Le voyeur fournira aux soumissionnaires toutes les informations qu'ils pourraient désirer.
Le 10 mai 1838.
PAUL BERTUS,
Recorder No. 1,
11 mai Maire protem.

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

LE prix de la farine fraîche est aujourd'hui de $9 par baril, d'après le tarif, les boulangers donneront pendant la semaine prochaine (à partir de lundi 14 mai) [illegible] onces de pain pour un escalin. Les pains de trois pour un escalin devront peser vingt-une onces par onze ans, c'est-à-dire, [illegible] et un 1/4 [illegible]
Nlle. Orléans, 11 mai 1838.
PAUL BERTUS, recorder No. 1,
12 mai maire pro tem.

POUR LE HAVRE—Le navire SALEM, A. no. 1, partira très incessamment pour le dit port, sous le commandement du capitaine Destrehan, ayant déjà la totalité de son fret engagé. Pour fret de 200 balles ou passage, s'adresser à
V. ROUMAGE & E. HERBAULT,
16 mai—3 63, rue St. Louis.

POUR BOSTON.
La barque ROGER WILLIAMS, classée A 1, capitaine J Ganley, partira pour le port ci-dessus à la fin du mois. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
J. A. BARELLI & Co
16 mai 61, rue de la Commune.

FRET POUR BOSTON.
Un navire de première classe, peut recevoir 1000 barils de fret, on s'adressera à
BOGERT & HAWTHORN,
16 mai 63, rue Gravier.

POUR LE HAVRE.
Le navire fin voilier TALMA, capitaine Dillingham, partira le 31 mai. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine, à bord, ou à
DUSSAUT Fils Aîné,
16 mai 9, rue Toulouse.

POUR NEW YORK—La goëlette de première classe, fine voilière, Henry Lee, capitaine Norton, peut prendre un chargement sur le point, et partira dans quelques jours. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à KIDDER & HEAD,
16 mai 24, rue Poydras.

POUR NEW YORK—Le brick fin voilier WM HENRY, capitaine Morell, ayant tout son chargement engagé, partira le 19 du courant. Pour passage seulement, s'adresser à bord, vis à vis le Magasin Rouge, ou à JAMES D DENEGRE,
16 mai 16, rue de la Douane.

POUR NANTES.—Le navire ZAMPA, partira le 25 courant, pour passage seulement s'adresser au capitaine à bord ou à
16 mai—3 J. MAGER

POUR PORT AU PRINCE—Le brick SALINE, capitaine P. Casson, partira du 20 au 25 courant; pour [illegible] seulement. S'adresser au capitaine à bord, vis à vis l'Espagne ou à JONAU, METOYER & Co,
9 mai—6 122, rue Conti.

POUR COWES
Le brick classé A 1, fin voilier, CORINTHIAN, capitaine H. Ryan, partira sous peu. Pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à L H GALE,
12 mai 93, rue de la Commune.

POUR FALMOUTH.
Le navire FRANKLIN, capitaine Scranton, ayant son chargement, peut recevoir environ 50 balles de coton sur le pont, et pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à KIDDER & HEAD,
12 mai 24, rue Poydras.

POUR NEW YORK
La goëlette BOLINA, capitaine Holmes, est en chargement et partira dans quelques jours. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens pour 10 passagers, s'adresser à
KIDDER & HEAD,
12 mai 24, rue Poydras.

POUR SAVANNAH & CHARLESTON—La goëlette PHEBE & MARGARET, capitaine Smith, de port de 300 barils, et partira pour les dits ports, dimanche prochain. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis la place d'Armes, ou à WOOD & SIMMONS,
12 mai 22, rue Poydras.

POUR LE HAVRE.
Le navire VILLE DE PARIS, fin voilier, capitaine Troth, partira sans délai. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à L H GALE,
11 mai rue de la Commune No 93

POUR HARDFORD (Conn.)
Passage seulement.
La goëlette CAROLINE, capitaine Nichols, partira sous peu. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagemens s'adresser à
J B BAILEY,
11 mai rue Bienville No.

POUR LE HAVRE.
Le navire DALMATIA, capitaine Wood, partira sous peu. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagemens pour [illegible] s'adresser à LEVI H. GALE,
11 mai No. 93 rue de la Commune.

POUR PORTSMOUTH & BOSTON
Passage seulement.—Le paquet EMPRESS, fin voilier, [illegible] capitaine Littlefield, ayant son chargement engagé, et [illegible] à bord, partira de suite. Pour fret, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord du poteau no. 6, 2me district, ou à L. H. GALE,
10 mai 93, rue de la Commune.

POUR COWES.—Le brick SHAMROCK, classé A 1, capitaine Geo. Houghton, part incessamment. Pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, vis à vis de la presse à coton d'Orléans ou à
L H GALE,
10 mai 93, rue de la Commune.

POUR APALACHICOLA.
Le brick O. C. RAYMOND, fin voilier, capitaine Ezeila, partira sous peu pour le dit port. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord ou à KIDDER & HEAD,
5 mai 24, rue Poydras.

POUR BOSTON.
La barque SARAH LEE, capitaine Burling, partira sous peu. Pour fret d'environ 50 tonneaux de plomb ou pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
KIDDER & HEAD,
5 mai 24, rue Poydras.

POUR BOSTON.
La goëlette FORESTER, capitaine Nickerson, partira sous peu. Pour fret d'environ 150 barils ou pour passage, ayant de beaux emménagemens pour des passagers, s'adresser à
KIDDER & HEAD,
5 mai 24, rue Poydras.

POUR BOSTON.
Le brick BRILLIANT, maintenant en chargement, partira dans quelques jours. Pour passage seulement, s'adresser à bord ou à
WILLIAM G. HEWES et Co,
5 mai rue Natchez.

POUR PHILADELPHIE—Hand Line—Devant succéder au Georgian—Le navire OHIO bien connu, capitaine John J Garvin ayant une partie de son chargement engagé, et allant à bord, partira sous peu. Pour le reste du fret, ou pour passage, s'adresser à bord au capitaine ou à
JAMES D. DENEGRE,
5 mai 16, rue de la Douane.

POUR LIVERPOOL.—Passage seulement.
Le navire ST-LAWRENCE, classé A 1, capitaine Chase, partira sous peu. Pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
LEVI H GALE,
4 mai 93, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE.
Le navire ALEXANDRIA, classé A 1, capitaine Turner, partira immédiatement. Pour passage s'adresser à LEVI H GALE,
4 mai 93, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE—Le navire ROB-ROY, capitaine Drummond. Pour fret, s'adresser à
4 mai H. C. CAMMACK & Co

POUR LIVERPOOL.—Passage seulement.
Le navire SIDNEY, classé A 1, capitaine Cowan, peut prendre des passagers. S'adresser à LEVI H GALE,
4 mai 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL.
Le navire MARYLAND, classé A 1, capitaine Berry, a besoin de 250 balles de coton, pour compléter son chargement. S'adresser à
LEVI H GALE,
4 mai 93, rue de la Commune.

POUR PHILADELPHIE.
Le navire paquebot CHESTER, capitaine Van Dyck, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord en face du marché, ou à JAMES REED & Co.
2 mai 66, rue de la Commune

POUR LA HAVANE
Le brick A 1, classé A 1, capitaine C. F. Dassaud, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage ayant de beaux emménagemens s'adresser à bord ou à J. W. ZACHARIE & Co,
3 mai 88, rue de la Douane.

POUR HARFORD (Connecticut).
Le brick CATHERINE, classé A 1 capitaine Desuey, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, ou à
J. B. BAILEY,
2 mai 14, rue Bienville.

A FRETER.
La belle goëlette fine voilière WILLIAM, capitaine Hinz, du port de 450 barils. Pour les conditions s'adresser à bord ou à
J. PRATS & SON,
1 mai rue de la Vieille Levée No 18

A VENDRE.
LE brick REMITTANCE, tel qu'il est maintenant au chantier de Villeré, de l'autre bord du fleuve; il a un jeu de voiles complet, comprenant une voile de misaine, grande voile; deux voiles de perroquet, voiles d'étai, deux voiles de hunier presque neuves, deux ancres et deux chaînes, un grelin et une haussière de 7 pouces presque neuves; un grand bateau, doublé et chevillé en cuivre, et équipé. Le brick et les dépendances seront vendus ensemble ou séparément, à la convenance des acheteurs. COIT & Co,
1 mai rue de la Douane No. 20

POUR BOSTON.
La goëlette DEPOSIT, capitaine Homer, fine voilière, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis de la rue Suzette, seconde municipalité.
JAMES D. DENEGRE,
30 av 16, rue de la Douane.

POUR MARSEILLES.
Le brick splendide et fin voilier, doublé et chevillé en cuivre Charles Edmonston, capitaine [illegible], ayant la majeure partie de sa cargaison engagée, partira sous peu pour le port susdit.
Pour fret de l'encombrement de 150 balles coton, ou passage, s'adresser à SML. RICKER Jr.
Rue du Camp No. 36,
ou à 28 avril LEVI H. GALE.

POUR BOSTON.
La bonne goëlette ENTERPRIZE, capitaine Mellin, peut prendre l'encombrement de 200 barils. Pour fret duquel, s'adresser à
COOLIDGE & PLIMPTON,
27 avril 60, rue Gravier.

POUR NEW-YORK—La goëlette fine voilière TYLESTON, Capt. Russell, a besoin d'environ 100 barils pour compléter son chargement. Pour fret desquels, ou passage, s'adresser à J. B. BAILEY,
26 avril 14, rue Bienville.

POUR BALTIMORE
Le brick fin voilier GOV. CODDRINGTON classé A 1, capitaine Conzens, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira pour le port ci-dessus, dans quelques jours. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE,
25 avril 93, rue de la Commune

POUR MATAMOROS. (Par le Sonne)
La goëlette CUMANCA, fine voilière, capitaine Brecial, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret ou pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à
J. PRATS & FILS,
12, Vieille Levée, ou à
25 av R A LEFEBVRE, 10 rue Toulouse

POUR LIVERPOOL.
LE navire A. 1, SEAMAN, capitaine S. C. Howes, ayant sa cargaison complète, partira sans délai. Pour passage seulement, ayant d'excellens emménagemens, s'adresser à J. A. BARELLI & Co
21 avril rue de la Commune No. 61

WHISKEY—30 barils en débarquement du bateau à vapeur Conqueror, à vendre par
LAYET & AMELUNG,
27, rue de Commerce.

TERMS OF THE [illegible]
SUBSCRIPTION—Twelve Dollars for [illegible] per annum, payable annually in [illegible] Dollars for the tri-weekly country p[illegible] year in advance, where no [illegible] will be discontinued [illegible] In case of discontinuance [illegible] notice in writing, must be given [illegible] previous to expiration of subscription [illegible]
ADVERTISEMENTS.—One dollar per square [illegible]

FOR PHILADELPHIA [illegible]
FOR PHILADELPHIA [illegible]
FOR HAVRE [illegible]
FOR LIVERPOOL [illegible]
FOR NEW YORK [illegible]
FOR LIVERPOOL. The fast sailing [illegible] TOMAC, Capt Smith [illegible] part of her cargo engaged, [illegible] For freight of 100 to 150 hhds [illegible] having handsome accommodations [illegible]
may 12 LEV[illegible]

FOR BALTIMORE. The fast sailing new [illegible] capt [illegible] will have quick despatch. For freight of [illegible] or passage having excellent accommodations, apply to KIDD[illegible]
may 12

FOR HAVRE—Regular. The A 1 fast sailing and packet ship Paris, Capt Troot, will [illegible] to be dispatched for the above port. For freight or passage, having handsome accommodations, apply to LEV[illegible]
may 11

FOR HARTFORD, C[illegible] The A 1 fast sailing [illegible] Capt Nichols, will have [illegible] For passage only, having good accommodations, apply to J[illegible]
may 11

FOR HAVRE. The A 1 and fast sailing [illegible] Capt Winsor, will have [illegible] For passage only, having handsome accommodations for two passengers, apply to LEVI H GALE, 93 C[illegible]
may 11

FOR PORTSMOUTH & [illegible] Passage only. The superior and fast [illegible] PRESS, capt Littlefield, [illegible] cargo engaged and going on board, [illegible] immediate despatch. For passage having handsome [illegible] apply to the Captain on board at [illegible] policy, or to LEV[illegible]
may 10 93 C[illegible]

FOR PORT-AU-PRIN[illegible] The brig Saline, P. C[illegible] will leave between the 20th [illegible] For a portion of freight only, apply to [illegible] board, or to JONAU, METO[illegible]
may 9

For Sale, Freight or C[illegible] The fast-sailing Pilot Bo[illegible] ABEL S. DUNGAN, [illegible] carry about 320 bbls, is coppered and [illegible] and well found. For terms apply to J. W. ZACHA[illegible]
m 7

FOR HARTFORD, (Conn.) [illegible]
FOR BOSTON [illegible] KIDDER & HE[illegible]
FOR HAVANA [illegible]
FOR COWES [illegible] LYONS [illegible] H C CAMM[illegible]
FOR [illegible] H C CAM[illegible]
FOR HAVANA [illegible]
FOR [illegible] CREMONA [illegible]
FOR FREIGHT OR C[illegible] J PRATS & SON
WANTED [illegible] for Gibraltar [illegible] J W ZACH[illegible]
FOR BOSTON [illegible] COOLIDGE [illegible]
FOR GIBRALTAR [illegible]
FOR FREIGHT OR CH[illegible]
FOR FLORIDA [illegible] COOLIDGE & [illegible]
FOR BALTIMORE [illegible]
FOR [illegible] A 1 sloop [illegible]
FOR [illegible] THE well known [illegible] Rogers master, [illegible] 10th premium [illegible] passage apply to the master on [illegible] JOSEPH [illegible]
FOR BORDEAUX [illegible] The A 1 fast sailing [illegible] Leave soon, would [illegible] to complete her cargo, for which [illegible] good accommodations for passengers [illegible]